

DÉLIBÉRATION N°2025-04

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	33
Membres présents ayant voix délibérative :	25
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2024 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 11 mars 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2024

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade
Représentant de Nîmes Métropole

Madame Sandrine CLOAREC
Représentante du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Madame Véronique THIREAU
Élue - Collège A

Monsieur Oscar NAVARRO
Elu-Collège A

Madame Michela DENI
Elue – Collège A

Madame Vanessa MONTEILLET
Élue - Collège B

Monsieur Loïc DUCROS
Élu - Collège B

Madame Aurélie GONCALVES
Élue - Collège B

Monsieur Romain MILLOT
Élu - Collège B

Madame Carine Moulin
Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Madame Corinne MEJAN
Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Nabil GOMRI
Elu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Arthur DEVRESSE
Elu- Collège des usagers de l'établissement

Monsieur Franck OURTAL
Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Madame Sandrine BAYLE
Enseignante chercheuse à l'Ecole des Mines d'Alès, responsable pole formation, chercheuse dans le domaine des risques environnementaux

Madame Valérie COURTIN

Directrice de l'Ecole de sage-femme, partenaire du Service de santé étudiant de l'université de Nîmes

Madame PALMER

Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30)

Membres invités présents :

Monsieur Bernard MICHEL

Représentant de la CCI du Gard Directeur du Campus

Monsieur Romain MOLINA

Représentant Rectrice de l'Académie de Montpellier

Monsieur Xavier LAHAYE, Directeur du pilotage

Madame Nelly DUBOIS, Directrice des ressources humaines

Madame Audrey DAUMAS, Service des ressources humaines

Monsieur Clément SANCHEZ, Service des ressources humaines

Membres avec voix consultatives présents

Madame Axelle CADIERE, Vice-présidente Vie Etudiante et Vie de campus

Monsieur Marc OLIVAUX, Vice-Président Partenariats

Monsieur Nicolas LEROY, Vice-président Administration

Madame Anne-Laurence MENNESSIER, Directrice du service commun de la documentation

Monsieur Gregory MARRALE, Directeur du service universitaire des activités physiques et sportives

Monsieur Fabrice JACQUET, Agent comptable de l'université de Nîmes

Procurations :

Monsieur Didier PAQUETTE et Monsieur Jean BLANCHARD donnent pouvoir à Monsieur Benoît Roig

Madame Delphine PAUL donne pouvoir à Monsieur Daniel -Jean VALADE

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Compte-rendu de la séance du conseil d'administration provisoire de l'EPE du 24 septembre 2024

Point 2. Compte-rendu de la séance du conseil d'administration de l'EPE du 18 novembre 2024 Point 3. Approbation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)

RESSOURCES HUMAINES

Point 4. Présentation du Rapport Social Unique de l'établissement 2023 (RSU) Point 5. Mise à jour des fonctions éligibles à la composantes 2 du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Point 6. Mise à jour du référentiel d'équivalences horaires (REH)

FINANCIER

Point 7. Approbation des conditions tarifaires relatives à la location du studio d'enregistrement de Nîmes Université

Point 8. Approbation du budget rectificatif 2 2024

Point 9. Approbation du budget initial de l'établissement et de la Fondation 2025

RECHERCHE

Point 10. Approbation de la création du laboratoire interne ENACT

FORMATION

Point 11. Campagne Parcoursup : attendus, critères généraux d'examen des vœux, capacités d'accueil et membres des Commission d'Examen des Vœux

Point 12. Capacités et critères d'admission en première année de Master

VIE ETUDIANTE

Point 13. Approbation des financements alloués dans le cadre de la CVEC
Questions diverses.

Le président de l'EPE ouvre la séance en remerciant la vice-présidente Recherche pour son investissement dans le cadre de sa charge de mission.

Le président informe les membres que le point 8 et le point 9 relatif au vote du budget seront traités en priorité en raison du départ d'un membre en cours de séance afin de garantir le plus large quorum budgétaire.

Informations générales

Le président annonce aux membres que la semaine de Noël se déroule à l'université avec des animations proposées aux étudiants. Cet événement marque la fin des enseignements vendredi 13 décembre 2024 permettant aux étudiants de bénéficier d'une semaine de révision avant la fermeture hivernale.

Il ajoute qu'un concert se déroulera prochainement dans l'auditorium ainsi qu'une pièce de théâtre sur le Larzac.

Le président aborde la situation financière, alarmante, des universités avec la journée de mobilisation du 03 décembre 2024 et la diffusion d'une bannière « Université en danger » dans l'enseignement supérieur à l'initiative du réseau France Université qui s'est présenté devant le ministère afin d'être reçu en urgence. Le président explique que les universités sont soumises depuis l'année 2022 à d'importantes pressions financières sans compensation ni augmentation de la subvention pour charges de service public.

Pour 2024, les nouvelles revalorisations s'ajoutent à ce constat à hauteur de 600 000 euros, (augmentation de 4 points du compte d'affectation spéciale, le CAS pensions, relatif aux retraites des fonctionnaires de 300 000 euros ainsi qu'un prélèvement de 1% de la SCSP pour des mesures de solidarité envers les établissements en grosses difficultés financières). Le ministre a accepté de retirer le prélèvement de 1% mais soutient publiquement que les trésoreries des universités sont disposent de moyens financiers suffisants or ce n'est pas significatifs pour l'ensemble des universités.

Le président demande aux membres s'ils ont des remarques avant d'aborder les points soumis à l'ordre du jour. Aucune remarque, les points financiers 8 et 9 sont étudiés en priorité.

Point 8. Approbation du budget rectificatif 2 2024

Point 9. Approbation du budget initial 2025 de l'établissement et approbation du budget initial de la fondation 2025

Le président de l'EPE donne la parole au directeur du pilotage qui présente le point.

Le contexte relatif aux mesures salariales et charges de fonctionnement qui deviennent incompressibles n'empêchent pas l'université de conserver des finances saines grâce à l'effort d'économie.

Quelques éléments :

L'année 223 s'est finalisée avec des résultats positifs : beaucoup de recettes sur projets arrivées tardivement. Pour autant, le BR 2 2024 (- 604 000 €) et le BI 2025 (- 1 113 000 €) sont déficitaires au niveau des résultats nets comptables suivis par les soldes budgétaires. Ces chiffres impactent la possibilité pour l'établissement d'investir directement par le fonctionnement (capacité d'autofinancement réduite à hauteur de 314 000 € pour le BR 2). Le fonds de roulement va se réduire à hauteur de 5 000 000 € pour l'année 2024 et 2 000 000 € à la fin de l'année 2025 (prévisionnel).

Sur le budget initial 2025, les dépenses de personnel s'élèvent à 25 000 000 en intégrant la fondation (masse salariale). C'est une évolution de plus de 2 000 000 € entre 2024 et 2025 liée à des années pleines, avec des avancements de personnels titulaires, l'intégration du site

de Mende, de la fondation I2ML ainsi que les projets GARDENER et FERIA. Une augmentation des heures supplémentaires est envisagée.

La plupart des budgets sont reconduits conformément à la tendance nationale. Il y avait une obligation de conserver des moyens sur les projets existants comme Gardener, Demoes ou FERIA. Mais il y a aussi des dépenses de fonctionnement liées au patrimoine avec le financement de la chapelle Hoche 2 pour 675 000 € que l'établissement versera au rectorat qui est le maître d'œuvre.

Concernant les dépenses d'investissements, certaines sont maintenues : la continuité du mur d'enceinte (tranche de 452 000 €), la rénovation du dernier amphithéâtre du site Vauban (le budget du patrimoine pour les rénovations est à hauteur de 500 000 euros sur les différents sites), sur les besoins des projets structurants de l'établissements (DEMOES, GARDENER et FERIA), le budget est de 400 000 euros. Enfin, il y a 400 000 euros de budget pour des projets relatifs à l'audiovisuel et au numérique.

Au niveau des recettes :

- 24 290 011 € de subvention pour charges de service public ;
- 600 000 € sont apportés par les collectivités territoriales ;
- 162 000 € sont apportés par le département de la Lozère dans le cadre de l'intégration de l'antenne de Mende ;
- Les trois campus connectés apporteront chacun 10 000 euros ;
- DEMOES apportera des recettes à hauteur de 934 000 euros ;
- GARDENER devait être titré à hauteur 1 034 000 €.

Sur la contribution apportée par la CVEC, il y a une stabilité par rapport à ce que nous avons reçu l'année 2024.

La progression affichée de 25.95 % des ressources propres repose tout d'abord sur une stabilisation des droits d'inscription (600 k€).

L'intégration de l'I2ML, basé sur les éléments des années précédentes, permet d'inscrire 716 000 € de recettes.

La formation continue devrait permettre de générer des recettes supplémentaires, ces recettes sont inscrites pour un montant total de 463 894 €.

L'université a délégué la gestion des formations au CFA de Montpellier. Les estimations de reversement, suivant un protocole voté à 85 % des sommes perçues, s'élèvent à 872 053 €. Les autres sources de convention avec le GRETA, les écoles d'optique et les dispositifs région sont évaluées à 230K€.

La part sur fonds libres de la taxe d'apprentissage est budgétisée pour 55 800 €.

Les autres recettes sont notamment les financements privés. Pour les contrats de recherche (120 k€) et des recettes diverses (locations, remboursement mise à disposition de personnel...).

Jusqu'à 2024, la soutenabilité de l'établissement était analysée par un seul agrégat : le résultat comptable, déficitaire sur le BR et BI obligeant l'établissement à demandé un prélèvement sur fonds de roulement à la rectrice qui a accepté. A compter de 2025, l'analyse se fait avec trois agrégats : le fonds de roulement en jour de fonctionnement et la trésorerie qui doivent être au-dessus de 20 jours pour le seuil de vigilance et de 15 jours pour le seuil d'alerte.

Au niveau du BR 2, il est prévu d'être à 65 jours de fonds de roulement à la fin de l'année et à 108 jours de trésorerie. Fin 2025, il est prévu de se rapprocher du seuil de vigilance car le fonds de roulement sera à 28 jours et la trésorerie 67 jours. Le troisième agrégat étant le poids de la masse salariale, la catégorie d'établissement de l'université ne doit pas dépasser 83 % des recettes titrées, l'université en est loin avec 77% au BR 2 et 79 % au BI : les deux budgets sont soutenables.

Le directeur du pilotage explique que trois délibérations sont soumises au vote : le Budget rectificatif 2 2024 sans modification des éléments relatifs à la fondation, le budget initial 2025 pour l'établissement d'une part et le budget initial 2025 pour la fondation d'autre part.

Le président de l'EPE explique que l'établissement est très prudent avec un budget initial relativement bas par rapport à la fin de l'exercice du BR 2 qui solde l'année en cours. Cela permet courant novembre et mai-juin de l'année qui suit de se réajuster grâce aux nouveaux financements qui arrivent notamment européen (résiliage), d'avoir une réelle augmentation des plafonds.

Le président ajoute qu'il était autorisé de puiser dans le fonds de roulement pour effectuer des investissements. Désormais, un décret autorise de puiser pour du fonctionnement en raison des difficultés financières rencontrées par les établissements sous couvert de l'autorisation du rectorat.

Le président ajoute que l'I2ML, ancienne fondation partenariale de l'université, est en cours de dissolution pour être intégrée à l'établissement car elle rentre dans ses axes et thématiques de recherche. Trois personnels ont été intégrés à l'université, son chiffre d'affaires est d'environ entre 700 000 € et 850 000 € par an. Ce transfert n'impacte pas les finances de l'établissement sur les dépenses en 2025.

Enfin, la chapelle du site Hoche est financée par deux CPER depuis 2024 mais avec l'augmentation des dépenses (guerre en Ukraine), il y a eu un défaut de financement pour finaliser la chapelle alors que les sites de Hoche 1 et Hoche 2 auraient été quant à eux finalisés. Afin de pallier cette problématique, l'établissement a réussi à mettre 600 000 euros sur le projet de réhabilitation, accompagnés des soutiens financiers de Nîmes Métropole, de la ville et du département, pour obtenir une enveloppe permettant la finalisation de l'ensemble du site. Ces 600 000 sont inclus dans le déficit pour autant il était primordial de finaliser la réhabilitation du site Hoche.

Le directeur du pilotage présente les tableaux budgétaires.

Le président de l'EPE fait un point sur la fondation universitaire qui fonctionne avec la contribution des fondateurs (l'université, BRL, Phytocontrol et la banque populaire).

Le président de l'EPE ajoute enfin qu'en 2016, un prélèvement a eu lieu sur le fonds de roulement de la part du ministère pour des raisons de solidarités avec des sommes qui n'ont jamais été rendues. C'est une situation difficile à gérer pour un établissement de l'envergure de l'université. En effet, avec des réserves trop importantes, elle prend le risque d'être prélevée or c'est un véritable besoin alimenté par d'importants efforts de la part des équipes de la communauté universitaire.

Le président termine son propos avec les emplois. L'université a 259 emplois octroyés par l'Etat pour 6 000 étudiants. Le plafond d'emploi est important en 2025 en raison des projets, de l'intégration de l'I2ML et de l'antenne de Mende. L'université est obligée d'augmenter les emplois et de recruter sur les fonds propres car la SCSP ne sera pas augmentée en raison des finances de l'Etat.

Dans ce cadre, l'université a demandé à l'Etat pour 2025 11 emplois supplémentaires pour en avoir 270 et a reçu une fin de non-recevoir. Après négociation, l'université a réussi à obtenir 5

emplois de plus avec la promesse de la DGSIP que l'université pourra être abondée en cas de besoin. Le président précise que la demande d'emploi à l'Etat n'est pas accompagnée de financement.

Le président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des questions. Sans question, les points sont soumis à l'ordre du jour avec la présentation des délibérations afférentes par le directeur du pilotage.

Délibération 2024-57, Délibération 2024-58, Délibération 2024-59.

Unanimité

Le budget rectificatif 2 2024 est approuvé.

Le budget initial 2025 de l'établissement est approuvé.

Le budget initial 2025 de la fondation est approuvé.

Point 1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration provisoire de Nîmes Université du 24 septembre 2024

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2024-60

Unanimité

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 24 septembre 2024 est approuvé.

Point 2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration Nîmes Université du 18 novembre 2024

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2024-61

Unanimité

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 18 novembre 2024 est approuvé.

Point 3. Approbation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)

Le président de l'EPE retire le point relatif au contrat d'objectifs de moyens et de performance de l'ordre du jour en indiquant qu'il sera soumis au vote lors du conseil d'administration de janvier, les documents n'ayant pas pu être transmis dans les délais réglementaires aux membres.

Le représentant de Nîmes Métropole quitte la séance.

Point 4. Approbation du rapport social unique – RSU 2023

La directrice des ressources humaines prend la parole pour présenter le point relatif au RSU en indiquant qu'il correspond à l'ancien bilan social. Un décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales est venu poser le cadre réglementaire de l'établissement du rapport et un arrêté du 07 mai 2021 est venu fixer les indicateurs sur la base de 200 indicateurs. Trop conséquent, le nombre a été réduit ensuite à 42 indicateurs le cadre d'un dispositif transitoire qui a finalement été reconduit en 2023.

La directrice présente quelques indicateurs retenus en expliquant qu'il existe en 2023 plus de stabilité dans les équipes avec une baisse de 27% des départs, une stabilité de l'âge moyen des effectifs, treize promotions professionnelles ...

Le président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le RSU 2023. Sans remarque, il soumet le point au vote des membres.

Délibération 2024-62

Unanimité

Le rapport social unique 2023 est approuvé.

Point 5. Mise à jour des fonctions éligibles à la composantes 2 du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Le vice-président administration présente le point en expliquant que la composante C2 constitue une prime d'encadrement liées à des fonctions spécifiques. Ce document est proposé suite au rattachement de l'antenne de Mende à l'université. De plus, pour les co-directions des facultés, des réajustements ont été effectués comme suit :

- 110 HTD (direction seule), à partager en cas de codirection (55 HTD pour chaque co-directeur(ice) et 70 HTD et 40 HTD en cas de direction adjointe.

Enfin, un référent scientifique a été intégré.

Le vice-président Administration demande aux membres s'ils ont des questions sur le point.

Sans remarque, le président de l'EPE soumet le point au vote.

Délibération 2024-63

Unanimité

La mise à jour des fonctions éligibles à la composantes 2 du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Point 6. Mise à jour du référentiel d'équivalences horaires (REH)

Le vice-président administration présente le point en indiquant qu'une mise à jour était nécessaire pour les professeurs agrégés (PRAG) qui n'étaient pas prévus par le REH auparavant.

Les agents qui assurent le tutorat ont été intégrés au REH qui normalement ne concerne que les enseignants.

Le vice-président ajoute que le projet Prométhée ayant été supprimé, il a disparu du REH car il n'y avait plus de prime à octroyer.

Une représentante Nîmes université en Action élue collègue B souligne que le dispositif REH permet de motiver les personnels enseignants pour la prise en charge d'une responsabilité supplémentaire et annexes aux missions générales et ainsi répond à une demande d'intérêt général.

Le vice-président délégué aux partenariats soulève une erreur relative à la co-direction des facultés qui sera corrigée comme suit :

- 110 HTD (direction seule), à partager en cas de codirection (55HTD pour chaque codirecteur(ice) et 70 HTD et 40 HTD en de direction adjointe.

Le REH n'a pas vocation à compléter un statut il s'agit d'heures complémentaires.

Une représentante élue collègue B demande s'il y a une marge de manœuvre concernant le nombre d'heures. Le vice-président Administration répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit d'une décision de l'établissement.

Sans remarque supplémentaire, le président de l'EPE soumet le point au vote.

Délibération 2024-64

Unanimité

La mise à jour du référentiel d'équivalences horaires (REH) est approuvée.

Point 7. Approbation des conditions tarifaires relatives à la location du studio d'enregistrement de Nîmes Université

Le président de l'EPE présente le point. Un bâtiment a été rénové pour le dédier à l'audiovisuel et au numérique. Le studio permet de réaliser les Lives de la chaîne Twitch.

Au deuxième étage, il y a un studio d'enregistrement équipé sur fond vert.

Au troisième étage, une salle de réalité virtuelle a été installée.

Peu d'établissements disposent de ce type d'équipement, l'établissement a été approché par des tiers pour l'utiliser or aucun tarif n'a été voté. Dans ce cadre, nous proposons les tarifs suivants :

750€ TTC / demi-journée ;

1 500€ TTC / jour.

(incluant l'accès au plateau, à la régie et aux loges ainsi que l'accompagnement d'un technicien audiovisuel).

Le président de l'EPE précise que ce tarif est cohérent avec l'ensemble des grilles tarifaires des autres établissements, ils ne sont pas excessifs au niveau du prix.

Le président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des questions sur le point.

Sans remarque, le président de l'EPE soumet le point au vote.

Délibération 2024-65

Unanimité

Les conditions tarifaires relatives à la location du studio d'enregistrement de Nîmes Université sont approuvées.

Point 10. Approbation de la création du laboratoire interne ENACT

La Vice-présidente Vie Etudiante et Vie de campus prend la parole pour la recherche. Il existe à l'université quatre unités propres de recherche. Il y a eu la possibilité de créer une équipe interne ENACT pour étudier les dimensions : EMOTION / NEURO-COGNITION / APPRENTISSAGE / COMPORTEMENT dans le but d'identifier les potentiels processus de maintien des troubles et ainsi proposer de nouvelles THERAPIES innovantes.

Les recherches se déclineront autour de trois axes :

AXE 1 FONDAMENTAL : Interactions CERVEAU / CORPS / COMPORTEMENT / ENVIRONNEMENT.

Cet axe fondamental vise à évaluer les mécanismes (cérébraux, corporels et comportementaux) permettant l'adaptation à tout environnement (réel ou virtuel) et à comprendre leurs influences réciproques.

AXE 2 CLINIQUE : Liens entre processus dysfonctionnels et symptomatologie psychiatrique.

Cet axe clinique a pour objectif de vérifier les liens entre processus dysfonctionnels et symptomatologie psychiatrique et d'identifier les facteurs de maintien des pathologies.

AXE 3 THERAPIE : Identification de nouvelles cibles thérapeutiques et propositions de thérapies innovantes et complémentaires aux TCCE.

Cet axe thérapeutique a pour objectif de proposer et de valider de nouvelles propositions thérapeutiques en s'appuyant sur les connaissances mises à jour par les axes 1 & 2.

Le président ajoute que la création de ce laboratoire entre dans les attentes du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Le président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des questions sur le point.

Sans remarque, le président de l'EPE soumet le point au vote.

Délibération 2024-66

Unanimité

La création du laboratoire interne ENACT est approuvée.

Point 11. Campagne Parcoursup : attendus, critères généraux d'examen des vœux, capacités d'accueil et membres des Commission d'Examen des Vœux

Le vice-président Formation présente le point relatif à la composition des vœux des lycéens pour l'accès aux études supérieures.

En rouge dans le document : les noms des membres et les changements par rapport à l'année dernière.

En vert : les capacités d'accueil ouvertes pour chaque formation sur Parcours sup.

Afin de pouvoir paramétrer la plate-forme nationale Parcoursup, l'établissement doit établir puis faire voter chaque année les éléments ci-dessous :

- capacités d'accueil
- composition de la Commission d'Examen des Vœux

- attendus à l'entrée en première année
- critères généraux d'examen des vœux

La capacité d'accueil des licences détermine le nombre de places proposées aux candidats. Les formations ont reconduit les capacités de l'an dernier sauf les licences Design (20 places) et Psychologie (60 places).

Les attendus locaux ont vocation à présenter les connaissances et compétences attendues en complétant les attendus nationaux d'exigences spécifiques ou de précisions. Les critères d'examen des vœux rassemblent les éléments examinés par les commissions d'examen des vœux afin d'établir le classement des dossiers.

Enfin, les membres de ces commissions sont déclarés sur la plate-forme et un compte leur est créé afin d'accéder aux différentes fonctionnalités de l'outil. Les changements sont indiqués en rouge dans le document.

Le président de l'EPE indique que dans le cadre du COMP (contrat d'objectifs de moyen et de performance), l'établissement a été évalué sur la réussite et l'insertion permettant d'identifier une quinzaine de formations nécessitant des améliorations.

Sur l'insertion, ce sont les licences professionnelles qui sont visées, sur le taux de réussite ce sont les licences générales. A Unîmes, 51% de boursiers viennent sur le site pour signer leur présence sans effort aux examens, ce qui baisse les taux de réussite de l'établissement. La solution serait d'augmenter le taux d'encadrement mais le ministère n'ouvre pas de poste. L'établissement est donc dans l'obligation de limiter le taux d'accueil. En formation de psychologie, le taux d'encadrement est le plus faible.

Concernant les formations Las liées à la réforme du concours médecine, il y a une volonté de diversifier le panel en faisant des licences pour permettre aux étudiants de candidater dans les domaines médicaux. L'établissement a pris trois Las : Droit, Science et Psychologie. Ces Las demandaient de l'investissement aux filières alors que deux d'entre elles ne s'intégraient pas dans un module disciplinaire (Droit et Psychologie).

Le président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques. Sans remarque, il soumet le point à leur approbation.

Délibération 2024-67

Unanimité

La Campagne Parcoursup est approuvée.

Point 12. Capacités et critères d'admission en première année de Master

Le Vice-Président Formation présente le point. Le master biologie santé augmente de deux places (de 23 à 25 places). Le master HIC diminue de 2 places. Le Master STAPS institué cette année prévoit 15 places.

Enfin, 40 places sont ouvertes avec l'intégration de l'antenne de Mende.

Une ligne est prévue pour les étudiants qui ne passe pas par la plateforme (COL), c'est par exemple le cas des étudiants étrangers.

Une représentante élue collège A demande qui décide du recrutement des étudiants Erasmus, nombreux dans la filière qu'elle dispense.

Les vice-président Formation répond que des conventions bilatérales encadrent le dispositif Erasmus.

Délibération 2024-68**Unanimité**

Les Capacités et critères d'admission en première année de Master sont approuvés.

Point 13. Approbation des financements alloués dans le cadre de la CVEC

La vice-présidente Vie étudiante et vie de campus présente le point et les différents projets notamment :

L'Association du master droit public a demandé une subvention pour la nuit du droit de 846,60 euros.

L'association UNIMUSIQUE a demandé pour l'achat de matériel au nom de l'établissement une enveloppe d'un montant de 1696,5 euros.

La suite des financements sont proposés dans le document diffusé.

La vice-présidente demande aux membres s'ils ont des questions. Sans question, le point est soumis à leur approbation.

Délibération 2024-68**Unanimité**

Les financements alloués dans le cadre de la CVEC sont approuvés.

Le Président de l'EPE aborde les questions diverses.

Une représentante élue collègue A souhaiterait recevoir des informations concernant la vacance de la direction générale des services.

Le président de l'EPE répond qu'un recrutement est en cours de réalisation avec 15 candidatures en cours d'études. Les auditions commenceront après la coupure hivernale. Il en profite pour remercier l'ancien directeur pour les six années passées à ses côtés sans qui les objectifs notamment immobiliers et de rayonnement de l'établissement n'auraient pas été réalisés ainsi que les anciens membres du conseil d'université.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration qu'il remercie pour leur présence au sein de notre institution. Il souligne que le CROUS est représenté pour la première fois au sein du conseil d'administration. Cette représentation est très importante car les efforts pour les étudiants se réalisent en concertation avec les services du CROUS qu'il remercie pour le travail réalisé au bénéfice des étudiants de l'EPE. Il remercie les établissements associés et composantes pour leur engagement au sein de l'EPE ainsi que leur personnel administratif.

Enfin, il souligne l'importance d'avoir une représentation suffisante des élus du conseil d'où la nécessité de bénéficier de membres suppléants. Le président annonce le prochain Conseil d'administration qui aura lieu mardi 09 janvier à 09H00 avant de clôturer la séance par ses remerciements.